

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1866

présenté par
M. Véran

ARTICLE 17

À l'alinéa 54, substituer à la référence :

« septième alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 2018-358 du 16 mai 2018 relative au traitement juridictionnel du contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale »

la référence :

« troisième alinéa de l'article 114 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.